



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Le concours, et après ?

Après le stress des épreuves, vous en viendrez vite aux questions concernant l'année prochaine : votre affectation, votre stage, votre formation, votre titularisation... Le SNUipp-FSU vous accompagnera tout au long de votre formation, de votre entrée dans le métier et de votre carrière.

♦ **Si vous obtenez le concours**, vous serez, pour la grande majorité, à mi-temps en responsabilité de classe et à mi-temps en ESPE. Pour le SNUipp-FSU, cela n'est pas satisfaisant. Le temps en classe représente une lourde charge de travail. Le temps de stage ne doit pas dépasser le tiers-temps. Il est urgent de reconstruire une véritable formation professionnelle des enseignants.

♦ **Si vous n'obtenez pas le concours**, vous pourrez poursuivre votre master à l'ESPE, et préparer de nouveau le concours. Le SNUipp-FSU revendique des moyens suffisants pour vous assurer une préparation de qualité et une revalorisation des salaires des enseignants pour reconnaître le métier et le rendre attractif.

Dès la rentrée, les militant.es et les élu.es du personnel du SNUipp-FSU seront à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questionnements. Vous pourrez les rencontrer lors de permanences à l'ESPE ou de réunions, mais aussi dans les écoles. Vous pouvez également les contacter à la section départementale.

L'équipe départementale du SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegg

Un syndicat proche et disponible

- ♦ **Il vous informe et vous conseille** : rencontres, téléphone, presse, site internet, réseaux sociaux etc.
- ♦ **Il vous écoute et vous réunit pour réfléchir, débattre, agir,...** : lors de réunions syndicales, AG, manifestation,...
- ♦ **Il vous représente et vous défend** : grâce à ses représentants du personnel qui siègent dans les instances paritaires départementales pour le mouvement, la carte scolaire, les permutations, les promotions... et qui vous accompagnent, si vous le souhaitez auprès de l'administration.
- ♦ **Il défend des valeurs** : la réussite de tous les élèves, la solidarité, l'équité, la défense des services publics, la laïcité...

Le nombre de places aux concours



Les 8 et 9 avril 2018 ont eu lieu les **épreuves d'admissibilité**. Cette année, **10785 places** aux concours CRPE sont prévues. Depuis 2008 (10000 places), le nombre des recrutements n'avait fait que chuter avec un palier en 2009 (7000 places) et 2010 (7165 places) et le décrochage en 2011 avec seulement 3154 places. Après une augmentation entre 2012 et 2017, le nombre de postes au concours est comme l'année dernière en diminution et reste en-deçà du niveau de recrutement connu au début des années 2000.

Au CRPE 2019, tous concours confondus (hors concours supplémentaires) **vous êtes 92984 inscrit-es**.

Au concours 2018, tous concours confondus (hors concours supplémentaires), il y avait **86453** inscrit.es et **seulement 33761** présent.es, soit 39 % des inscrit.es.

Répartition des places aux concours PE 2019



L'école connaît une **crise de recrutement** : en cinq ans, 3767 recrutements prévus n'ont pas été réalisés, faute de candidat-es ayant les résultats suffisants pour être admis-es.

Cette année avec **10785 recrutements** d'enseignant.es pour le CRPE 2019, le nombre de postes offerts aux concours connaît comme l'année dernière une forte baisse (-1053) **Cela va accentuer les suppressions de postes de ces dernières années**. En effet, après plus de 10 ans d'attaques contre le service public d'Éducation, la situation reste dégradée tant pour les élèves que pour les enseignant.es.

De plus, **il faudrait des mesures financières** fortes pour inciter les étudiant-es à s'engager vers le métier d'enseignant et améliorer les conditions de formation et d'entrée dans le métier.

La situation ne peut rester en l'état. **Pour le SNUipp-FSU l'heure est à la remise à plat de la réforme !**

Il en va de la qualité du service public d'éducation pour tous.

	Total	Concours externes		2nd concours		3ème concours
			spécial		spécial	
Aix-Marseille	320	300				20
Amiens	250	235				15
Besançon	120	112		5		3
Bordeaux	280	232	27	6	1	14
Caen	165	160		2		3
Clermont-Ferrand	100	90		4		6
Corse	65	30	30			5
Créteil	1800	1540		60		200
Dijon	210	197				13
Grenoble	310	300				10
Guadeloupe	70	59	2	4		5
Guyane	215	165	3	40		7
Lille	740	722				18
Limoges	115	113				2
Lyon	450	423		9		18
Martinique	60	50	4	3		3
Mayotte	180	160		20		
Montpellier	170	135	7	7		21
Nancy-Metz	320	304	2			14
Nantes	355	322	3			30
Nice	230	210		5		15
Orléans-Tours	250	238		6		6
Paris	390	374		6		10
Poitiers	210	190		7		13
Reims	240	234				6
Rennes	120	98	16		2	4
Réunion	250	210	2	10		28
Rouen	230	223				7
Strasbourg	310	230	58		15	7
Toulouse	360	330	8	10		12
Versailles	1900	1650		70		180
TOTAL	10785	9636	162	274	18	695

Concours supplémentaires 2019

700 postes offerts (Créteil : **500** et Versailles : **200**)

Foire aux questions

Je suis admis-e et je peux m'inscrire en M2 MEEF, comment va se passer mon affectation pour l'année 2019-2020 ?

Vous serez classé.e selon le rang au concours et ainsi affecté.es dans les départements de l'académie selon les vœux que vous avez émis lors de l'inscription. Une fois affecté.e dans un département, vous serez nommé.e sur un poste lors du mouvement. Les règles diffèrent d'un département à l'autre, contactez la section de votre département qui vous guidera.

Je suis admis.e et je suis déjà titulaire d'un master, que se passe-t-il pour moi pour l'année 2019-2020 ?

Vous serez en mi-temps en classe et vous suivrez la formation en ESPE. Une formation dite « adaptée » vous sera proposée. Vous n'aurez pas à valider le M2 MEEF puisque vous êtes déjà titulaire d'un master mais vous devrez valider les éléments comptant pour la titularisation.

Combien serai-je rémunéré-e ?

Vous serez rémunéré-e au premier échelon pendant toute l'année de stage, soit un salaire net d'environ 1439 euros.

Quel est mon statut pendant mon année de stagiaire ?

Vous serez fonctionnaire stagiaire.

Le SNUipp-FSU édite spécialement pour vous un « Rikikisaitou », brochure qui compile vos droits, vos obligations, les infos concernant votre année de PES, l'école...



ELECTIONS DANS LES ESPE

Chaque année, des élections ont lieu dans les ESPE pour renouveler tout ou partie des élu-es (représentant.es des étudiant.es, stagiaires, personnels de l'ESPE) au Conseil d'Ecole.

Des décisions concernant votre scolarité y sont prises. La FSU, par ses interventions multiples, contribue à améliorer votre formation et vos conditions d'accueil. Alors votez !

DES CONCOURS SUPPLEMENTAIRES

DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL ET VERSAILLES

Le concours externe supplémentaire est reconduit cette année dans les académies de Créteil et Versailles. L'ouverture de ce concours fait suite aux difficultés de recrutement rencontrées par ces académies et aux fortes mobilisations des enseignant.es à l'appel du SNUipp-FSU. Cependant, comme pour les autres concours, le nombre de postes offerts n'est pas connu, à la date où nous écrivons cette publication.

Sur quel type de poste ce stage peut-il être effectué ?

Cela peut-être dans la classe d'un directeur ou d'une directrice déchargé.e, d'un.e collègue à temps partiel, ou sur un poste de remplaçant.e. Les textes réglementaires préconisent d'éviter les postes spécialisés, les postes les plus difficiles de l'éducation prioritaire ainsi que les CP.

Je réussis à valider mon M1 MEEF, mais je n'ai pas le concours, puis-je m'inscrire en M2 MEEF ?

Normalement oui, il faut rapidement vous adresser à l'ESPE. En cas de problème contacter le SNUipp-FSU de votre département.



Pour le SNUipp-FSU

- ♦ L'entrée dans le métier doit être progressive, articulant formation, stages, analyses de pratiques, et recherche. Avec un concours en L3 et 2 années pleines de formation.
- ♦ Pour assurer l'accès au métier à tous et la mixité sociale, des systèmes d'aides sont indispensables, sans contrepartie de travail dans les écoles notamment grâce à des pré-recrutements.
- ♦ En l'état actuel, le SNUipp-FSU dénonce les conditions de mise en œuvre des ESPE.

Le SNUipp-FSU à vos côtés, des outils pour vous aider

... sur le terrain

Nos rendez-vous avec la profession, ce sont des **réunions d'infos syndicales** (ouvertes à tous et toutes), **des réunions débats** à thème avec la participation de chercheurs, mais aussi **l'Université d'Automne** du SNUipp-FSU. C'est l'occasion pour environ 400 enseignant-es qui s'y inscrivent de suivre pendant trois jours des conférences d'une trentaine de chercheurs et de débattre avec eux. Vous pouvez y participer. Pour vous informer, contacter le SNUipp-FSU.

... sur Internet

Actualités, informations, renseignements, conseils, publications, consultables sur :

- **nos sites nationaux** : snuipp.fr et neo.snuipp.fr
- **notre site départemental** : XX.snuipp.fr (où « XX » est le numéro de votre département).
- **notre facebook** : <https://fr-fr.facebook.com/snuipp/>



... à travers nos publications

- le journal départemental du SNUipp-FSU

Une ou plusieurs publications mensuelles envoyée(s) à tous les syndiqué-es et un exemplaire par école. Toute l'actualité de l'école en général et du département en particulier.

- différents suppléments et guides.

- **Fenêtre sur cours** est la revue nationale du SNUipp-FSU envoyée aux syndiqué-es et dans toutes les écoles.

- **Fenêtre sur cours «premières classes»** est un supplément qui vous est spécialement destiné, vous pouvez vous le procurer auprès de votre section départementale.



Se syndiquer au SNUipp-FSU

- c'est **décider ensemble**,
- c'est **refuser l'isolement**,
- c'est **donner à toute la profession les moyens de se défendre et d'avancer**,
- c'est effectuer un **geste solidaire**,
- c'est exiger **collectivement une école de qualité !**

SE SYNDIQUER, C'EST
UTILE

Se syndiquer ?

Une vraie bonne idée

**POUR MON MÉTIER
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE**



<https://adherer.snuipp.fr>